



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2006

L'an deux mille six, le 29 mars à 19 heures ;

Le Conseil Municipal de la Ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 mars 2006, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Adjointes ; Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI, M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, M. DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. DURAND ; MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; MM. SERNE, STEINBERG ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. Dominique COLLIN.

Etaient excusés : M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle MELOT (pouvoir à M. MIREUR) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE).

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme FÉLICIER



Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG).



QUESTIONS ORALES

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe « Les Verts », sur le développement des circulations douces à Vincennes et notamment l'utilisation du vélo en ville.

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, répond à une question de M. NEZELOF, Conseiller municipal du groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes » sur le suivi environnemental du Quartier des Vignerons.

M. MIREUR, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, répond à une question de M. COLLIN, Conseiller municipal du Groupe « Vincennes demain », sur la possibilité d'appliquer un sursis à statuer pour les réalisations qui ne correspondent pas aux objectifs globaux du Plan local d'urbanisme.





Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil Municipal du 29 mars 2006 sur la politique en faveur du vélo.

Monsieur le maire,

vous manifestez depuis quelques temps le louable souci de développer les circulations douces à Vincennes, ce dont les Verts, vous vous en doutez ne peuvent que se féliciter, eux qui le prônent depuis bien longtemps, souvent au milieu des critiques de votre majorité.

Cela dit, de la parole aux actes il y a un pas qui semble parfois dur à franchir pour votre municipalité.

Ainsi pour la question du vélo, mode de circulation doux s'il en est. Quand vous déciderez-vous à créer à Vincennes de véritables pistes cyclables matérialisées et protégées et non quelques bandes cyclables sans continuité et parfois même à peine signalées au sol ? A quand la continuité avec les pistes des communes voisines de Vincennes, notamment les pistes parisiennes ?

Au-delà de la question des pistes, le développement de la pratique cycliste passe par la capacité à ranger son vélo que ce soit chez soi ou lors de ses déplacements.

Quel développement est prévu en matière de parkings pour deux roues sur la voirie vincennoise ? Pourquoi aucun des parkings souterrains de Vincennes ne propose de solution de garage pour les vélos, ce qui se fait de plus en plus ailleurs ? Au moment où la ville va – d'ailleurs dans une grande opacité – rediscuter la concession de ses parkings souterrains au privé, ne serait-ce pas au moins l'occasion d'inclure cette question dans le futur cahier des charges du délégataire ?

De même, au moment où la ville élabore son Plan Local d'Urbanisme, pourquoi ne pas utiliser, comme cela se fait ailleurs, des mécanismes d'incitation à la création de garages à vélos dans les copropriétés ou les futurs édifices publics, notamment par des prescriptions liées à l'obtention de permis de construire ?

Ces quelques éléments donneraient des signes un peu plus tangibles que les simples discours aux cyclistes et futurs cyclistes de notre Ville.

Réponse de Monsieur VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, à la question orale de Monsieur SERNE, Conseiller municipal du groupe « Les Verts »

Comme vous le reconnaissez, nous manifestons notre intérêt pour le développement des circulations douces à Vincennes.

En revanche, vous êtes beaucoup plus réticent pour reconnaître nos actions dans ce domaine. Voici donc un bref rappel qui constituera autant d'éléments de réponse à votre question.

Comme nous l'affirmons depuis plusieurs années, le premier mode doux de déplacements, le plus utilisé, le plus universel, bref le plus important pour nous, est la marche à pied. C'est pourquoi nous avons entrepris depuis plusieurs années, une politique qui vise à faciliter les déplacements à pied en élargissant les trottoirs lorsque cela est nécessaire et possible, en sécurisant les traversées de rues et en mettant en place des dispositifs afin que les voitures n'empiètent pas sur le territoire des piétons.

Cependant, et puisque votre question porte plus spécifiquement sur la place du vélo dans notre Ville, voici quelques indications :

Créer de véritables pistes cyclables suppose souvent une complète redistribution des espaces et, comme vous le savez, les espaces publics à Vincennes sont assez contraints. Néanmoins, vous l'avez rappelé, nous avons déjà aménagé des itinéraires cyclables en n'hésitant pas à les créer sur le territoire jusque là « réservé » aux voitures conformément aux propositions d'aménagement présentées lors de la consultation publique effectuée en mairie en novembre 2002 et via le site internet de la Ville et qui exposaient les différents axes Est/Ouest, Nord/Sud envisagés. Nous poursuivrons cette politique dans les mois et années à venir. C'est ainsi que nos concitoyens auront l'occasion de découvrir dans quelques semaines, un projet de création de piste cyclable dans la rue de Montreuil (entre l'avenue Aubert et l'avenue de la République).

Ce projet, élaboré en concertation avec l'association « Vincennes à Vélos », constituera un maillon de l'itinéraire *canal de l'Ourcq - berges de la Marne* et se connectera à la piste que la ville de Montreuil doit créer sur la rue de Vincennes. Le projet sera soumis à la population et aux commerçants afin d'être adapté aux exigences de tous les usagers de cette voie. Sa mise en œuvre devrait se faire l'été prochain et sa mise en service à la rentrée.

D'autres projets doivent être étudiés, notamment avec nos voisins. Il s'agit, en particulier de la création d'une piste sur la rue de Lagny. Cet itinéraire a été, à notre demande, réintégré dans le schéma directeur des itinéraires cyclables du département. Il intéresse trois communes (Vincennes, Montreuil et Saint Mandé) et deux départements (le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis). C'est pourquoi son élaboration prendra un peu de temps. Il permettra, en outre, une jonction avec Paris, au-delà du boulevard périphérique.

Autre jonction avec Paris, mais celle-ci ne dépend pas de nous, le raccordement entre les bandes cyclables du Cours Marigny et du bois via le Cours des Maréchaux. Paris semble à présent prêt à réaliser un aménagement, nous en sommes heureux puisque nous réclamons cette continuité d'itinéraire depuis plus de deux ans.

Par ailleurs, vous le signalez à juste titre, il faut pouvoir stationner son vélo en Ville. Pour ce faire, nous avons mis en place, ces cinq dernières années, plus de 450 places de stationnement réparties sur 32 lieux différents. 54 de ces places ont été créées au cours des dix-huit derniers mois.

En revanche, nous attendons toujours que le STIF donne son feu vert à l'agrandissement du parc à vélos de la gare R.E.R. dont la capacité devrait augmenter de 30 %. Beaucoup d'usagers attendent cet aménagement avec impatience, le parc actuel étant saturé.

Nous avons également demandé à la Ville de Paris de réaliser un parc de stationnement à proximité du terminus du métro dans la mesure où nous ne disposons pas d'un espace suffisant pour le réaliser sur le territoire vincennois.

En outre, la question du stationnement des vélos dans les parkings publics peut effectivement être étudiée à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public que nous engageons dès à présent. Je me permets, à ce propos, de vous rappeler que la société VINCI PARK propose aux usagers du parking Cœur de Ville, la mise à disposition gratuite de vélos. Ce service ne connaît malheureusement pas un très gros succès.

Enfin, s'agissant de dispositions que le Plan Local d'Urbanisme peut prévoir en matière de stationnement des vélos, sachez que le projet de PLU qui sera présenté ici même lors du prochain Conseil municipal, prendra en compte cette question ainsi que celle des deux roues motorisés.

Réponse de Monsieur VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, à la question orale de Monsieur NEZELOF, Conseiller municipal du groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes »

Question : "Monsieur le Maire, comme chaque année, pourriez-vous dresser un rapide bilan du suivi environnemental du Quartier des Vignerons ?"

A la suite des suspicions de pollution sur l'ancien site des usines Kodak, les pouvoirs publics ont décidé de diligenter un programme d'investigations scientifiques sans précédent qui a pris la forme d'une **étude détaillée des risques** (EDR) à la demande des ministères de l'Environnement et de la Santé.

- Après de très nombreuses études, le Comité Scientifique a conclu, dans son avis définitif sur l'EDR rendu à la fin 2003, que « *le fait d'habiter, de travailler ou d'étudier dans ce quartier ne présente aucun risque sanitaire avéré pour la population* ». Le Comité Scientifique ajoutait (toujours dans les conclusions de l'EDR) qu'il n'y a « *aucun lien avéré entre la survenue des cancers pédiatriques dans le quartier Sud de Vincennes et les activités exercées par Kodak et qu'au surplus, le site en question ne présente pas de niveau d'exposition supérieur à ce qui est généralement observé dans un milieu urbain comparable* ».

Nous attirons votre attention sur le fait que la position du Comité scientifique n'a pas changée depuis, puisque la synthèse finale du comité scientifique concernant le suivi épidémiologique mené entre juin 2001 et décembre 2005, que nous venons de recevoir, n'apporte pas de donnée nouvelle par rapport aux informations diffusées à la fin de 2003. Le Comité scientifique, qui signale que les investigations menées dans ce quartier furent « *sans précédent* », conclut définitivement en estimant que « *l'analyse de la qualité chimique des milieux environnementaux n'a pas révélé d'exposition des habitants à un facteur de risque connu qui puisse expliquer un excès de cancers* ».

- Quant au **suivi environnemental**, qui a débuté en 2004 pour une durée de trois ans, ses résultats sont aussi globalement stables. A ce jour, **six campagnes de prélèvement** d'échantillonnage d'air ambiant, des gaz du sol et des eaux souterraines ont été effectuées, la première en juin 2004 et la dernière sur trois jours : les 20 et 27 septembre et le 4 octobre 2005. Les résultats de ces analyses montrent une grande stabilité avec ceux des cinq campagnes précédentes. Les résultats sont en outre cohérents avec les résultats de l'EDR qui, comme je viens de le rappeler, avait conclu que le site ne présentait pas de niveau d'exposition supérieur à ce qui est généralement observé dans un milieu urbain comparable ; aucune substance nouvelle n'a été détectée. La dernière campagne de prélèvement montre une concentration de certaines substances, sur deux des piézomètres installés, légèrement supérieure à l'objectif de détection mais elle est inférieure sur un troisième appareil. Naturellement, comme nous le faisons systématiquement, ces conclusions ont été transmises à la directrice de l'école, aux associations de parents d'élèves, aux directrices des crèches, aux associations de quartiers et aux membres du Conseil municipal et affichées.

- Nous souhaitons que **les conclusions annuelles du suivi environnemental ainsi que la synthèse finale du suivi épidémiologique soient largement diffusées à l'ensemble des riverains**. Pour ce faire, il est indispensable que la DDASS rédige et transmette un document de communication synthétique et compréhensible par des non-spécialistes. Après de nombreuses relances écrites (et une nouvelle fois par mail le 27 mars dernier) et orales et deux réunions organisées à notre demande à la direction départementale et en sous-préfecture, nous sommes toujours en attente de ce document et cela depuis de nombreux mois. Alors que nous nous y étions toujours refusés jusqu'à présent, et afin de garantir le droit à l'information pour les riverains du quartier Sud, et dans l'hypothèse où nous ne recevions pas rapidement ce document, la ville de Vincennes prendrait la responsabilité de communiquer directement auprès des riverains sur les résultats du suivi environnemental.

Comme vous le savez, la ville de Vincennes s'est toujours voulue exemplaire en terme de transparence dans ce dossier. Pour mémoire

- Dès que les résultats des campagnes de prélèvement du suivi environnemental nous parviennent, nous veillons à les communiquer dans les délais les plus brefs à la directrice de l'école, aux associations de parents d'élèves, aux directrices des crèches, aux associations de quartiers et aux membres du Conseil municipal.
- Par ailleurs, je vous rappelle que la Ville publie sur son site Internet une chronologie détaillée et constamment mise à jour qui reprend l'historique complet de ce dossier.
- En outre, une synthèse du suivi environnemental est dressée chaque année dans le *Vincennes Information*.
- Enfin, l'ensemble des enquêtes et études scientifiques réalisées depuis 2000 sont consultables, dans leur intégralité et librement, par chaque Vincennois à l'accueil des services techniques municipaux.

J'espère, Monsieur le Conseiller municipal, avoir répondu à votre question.

VINCENNES DEMAIN

QUESTION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2006

Vincennes, le 25 Mars 2006

Monsieur le Maire,

Comme cela a été déjà fait dans plusieurs communes, pourquoi ne demandez-vous pas au conseil municipal la possibilité d'appliquer un sursis à statuer pour toutes les réalisations qui ne correspondent pas aux objectifs globaux du futur PLU et plus particulièrement pour les zones UM ?

Dominique COLLIN
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Collin', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

Réponse de M. MIREUR, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain à la question orale de M. COLLIN, Conseiller municipal du groupe « Vincennes demain »

Question : *Application du sursis à statuer dans le cadre du PLU.*

Comme vous le savez, nous avons engagé depuis le mois de février 2004 la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci devrait être définitivement approuvé au début de l'année 2007.

Ce nouveau règlement va définir les orientations de développement et d'aménagement à long terme de la commune suivant 3 options retenues :

- La maîtrise du développement de la commune et sa densité ;
- La préservation d'un cadre de vie de qualité ;
- Et la valorisation de l'identité des quartiers et du patrimoine de la ville.

Le PLU est établi en concertation avec la population et tout au long de son élaboration, les habitants et les associations locales sont invités à s'exprimer. C'est ainsi que depuis 2 ans maintenant un registre est à la disposition des Vincennois en mairie et sur le site internet de la ville pour recueillir leurs observations. Une exposition-concertation, visitée par 5 500 personnes, a également eu lieu en mars 2005 présentant le diagnostic et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Enfin une seconde exposition vient d'avoir lieu du 28 février au 13 mars 2006, recueillant plus de 1 300 visiteurs, afin de soumettre à la population le futur règlement d'urbanisme.

Les nouvelles dispositions du PLU ne seront cependant applicables qu'après leurs approbations par le Conseil municipal et donc aujourd'hui seules les règles du POS opposables aux tiers peuvent être prises en considération lors de l'instruction des décisions d'urbanisme. Depuis la loi du 13 décembre 2000 dite loi SRU, le conseil municipal n'est plus habilité à entériner des dispositions transitoires avant l'approbation du nouveau plan. Néanmoins le Code de l'urbanisme dispose que l'autorité compétente, et donc pour la commune le maire, peut décider par arrêté motivé de surseoir à statuer sur toutes demandes d'autorisations, à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Toutefois la décision de sursis à statuer ne peut être prise valablement que si d'une part le contenu du futur plan est connu de manière suffisamment certaine et d'autre part que le projet soit de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du futur plan. Ainsi la seule délibération décidant de la révision du plan d'occupation des sols ne suffit pas à faire regarder le projet de plan comme suffisamment avancé pour justifier une décision de sursis à statuer. Par ailleurs, les décisions d'urbanisme sont toujours délivrées sous réserves des droits des tiers et le contrôle du juge, s'il était saisi, s'exercerait sur la motivation de la décision en vérifiant qu'elle s'attache bien strictement aux caractéristiques propres au projet et non pas à toute autre forme de considération.

En conclusion le Conseil municipal n'est pas compétent pour instaurer par délibération un principe de sursis à statuer sur tout projet ne respectant pas strictement les dispositions du futur PLU tel que vous le demandez. Depuis les lois de décentralisation de 1983, dès lors que la commune est dotée d'un plan d'occupation des sols approuvé, le maire est en effet habilité à délivrer les permis de construire et les autres autorisations relatives à l'occupation du sol. Pour vous rassurer, je vous informe que déjà depuis plusieurs mois, chaque projet d'urbanisme est instruit en fonction de sa compatibilité au PLU et que des sursis à statuer ont déjà été délivrés sur certaines opérations.

I - FINANCES ET DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ Concernant la ligne budgétaire 2115, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement proposé par le groupe des élus Verts de Vincennes**, visant à porter cette ligne à 4 050 000 € aux fins d'augmenter la capacité de la Ville à préempter des biens immobiliers pour réaliser des logements sociaux ; cette dépense devant être équilibrée par un recours supplémentaire à l'emprunt. L'amendement est rejeté à la majorité (5 voix pour : Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG - 2 abstentions : M. MESLÉ, SULTER - 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle MELOT (pouvoir à M. MIREUR), M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **le budget primitif pour l'exercice 2006, qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le budget principal de la Ville à 94 097 290 euros et autorise le Maire à contracter les emprunts à hauteur de 10 000 000 euros.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 152 800 euros.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2006, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 330 000 euros.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2006, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 78 270 euros.**
- ▷ **FIXE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **les taux de la fiscalité directe locale pour 2006 à 12,61 % pour la taxe d'habitation, à 16,52 % pour la taxe sur le foncier bâti, à 16,15 % pour la taxe professionnelle, à 60,11 % pour la taxe sur le foncier non bâti.**

- ▷ **FIXE**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT), le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2006 à 5,20 %.
- ▷ **FIXE**, à la majorité (4 abstentions : Mme PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), la redevance d'assainissement pour l'exercice 2006 à 16 centimes d'euro le m³ d'eau consommé.
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, le principe d'application d'une redevance pour le remboursement des frais de ramassage des déchets abandonnés sur le domaine public à tout responsable identifié aux tarifs de 100 € pour un ou plusieurs sacs et 280 € pour des encombrants et des gravats.
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, à cinq ans, la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.
- ▷ **FIXE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), à compter du 1^{er} avril 2006, les différents tarifs applicables aux insertions publicitaires à figurer dans les publications éditées par la Ville dont le magazine mensuel « Vincennes Info » et le guide annuel.
- ▷ **INSCRIT**, à l'unanimité, à compter de l'exercice 2006, des provisions dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement par une opération d'ordre budgétaire.
- ▷ **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, la proposition de la VINCEM de céder à la Ville les locaux sis avenue de Vorges afin de procéder à l'agrandissement de l'école maternelle du Nord ; autorise le Maire à déposer un permis de construire et un permis de démolir ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

II - ACTION ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs annuelle avec le groupement d'intérêt public dénommé Mission locale des Villes du nord du Bois précisant notamment que la Ville versera une subvention de 52 900 € pour 2006 et autorise le Maire à la signer.

- ▷ **S'ENGAGE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), à participer à l'action de la Plate-forme d'initiative locale (PFIL) « Est Val-de-Marne Initiative » par le versement, en 2006, de 8 788 € au fonds d'intervention et de 4 394 € au budget de fonctionnement.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 20 054 € à l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) au titre de l'année 2006.

III - PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications du régime indemnitaire du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux et des agents territoriaux des services techniques.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications du régime indemnitaire du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.
- ▷ **FIXE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), les prestations d'action sociale du personnel communal à compter du 1^{er} avril 2006.

IV- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville à l'association Villes-Internet.
- ▷ **PROCÈDE**, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'association Villes-Internet :

Sont candidates : Mme VOISIN et Mme KERSTING

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
nombre de bulletins blancs et nuls :	04
nombre de suffrages exprimés :	39
majorité absolue :	20

Ont obtenu :

Mme VOISIN)	32 voix
Mme KERSTING)	07 voix
Est élue : Mme VOISIN		32 voix

V- ENFANCE, FAMILLE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT), la convention de service n° 31/2005 présentée par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour la consultation de sa base allocataires et autorise le Maire à la signer.

VI - VIE ASSOCIATIVE ET JUMELAGES

LE CONSEIL

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions communales aux associations sociales suivantes :**

à l'unanimité,

A.P.E.I "Papillons blancs de Vincennes"	2 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or	800 €
Association d'Entraide de l'Eglise réformée de Vincennes	1 700 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	450 €
Association des Paralysés de France	350 €
Association Maison Notre-Dame	5 750 €
Association œcuménique d'entraide	2 000 €
	(exceptionnelle) + 300 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (A.P.A.J.H. 94)	100 €
Association pour le développement de la Prévention et des soins dans le cadre de l'Intersecteur Deux du Val-de-Marne (APSIDE)	150 €
Association vincennoise d'accompagnement et d'aide aux soins palliatifs	200 €
Association vincennoise des membres de la Protection civile	1 600 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	1 900 €

Couleurs du Sahel	200 €
Croix rouge française	6 000 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 500 €
Équipe Saint-Vincent - groupe Saint-Louis de Vincennes	500 €
Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque	150 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	150 €
Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	100 €
Les Auxiliaires des aveugles	100 €
Les enfants du soleil rouge	200 €
Maisons d'accueil L'Ilôt	1 200 €
Mutuelle des ouvriers et ouvrières aveugles	100 €
Potentielle	1 400 €
Restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	2 215 €
Secours catholique	1 100 €
Société de Saint Vincent de Paul - Louise de Marillac	600 €
Union féminine civique et sociale - Section locale de Vincennes	600 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM - Val-de-Marne)	400 €
Union pour la défense de la santé mentale	500 €
<i>à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG),</i>	
Association générale des familles	5 685 €

▷ **VOTE, à l'unanimité, une première répartition des subventions municipales aux associations culturelles suivantes :**

Amicale des artistes français	1 400 €
Association "Comme il vous plaira" (exceptionnelle)	2 800 €
Chœur "Chanter"	300 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	300 €
Club micronet Vincennes	2 000 €
Compagnie Altaïr (exceptionnelle)	4 000 €
Ensemble choral de Vincennes (exceptionnelle)	1 000 €
Groupe chansons tonalités	300 €
Harmonie municipale de Vincennes	1 500 €
La conférence au village	300 €
La Guirlande (exceptionnelle)	2 500 €

La Ronde des Savoirs	300 €
Les échecs de Vincennes	3 000 €
Société des amis de Vincennes	1 500 €
Toutes latitudes	(exceptionnelle) 500 €
Union philatélique de l'est parisien	300 €
	(exceptionnelle) + 1 500 €
Vincennes aquarelle	150 €
Vincennes images (atelier de création audiovisuelle)	700 €
Vincennes patchwork	150 €

▷ **VOTE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **une première répartition des subventions municipales aux associations sportives suivantes :**

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	3 500 €
Arts martiaux Vincennes "AMV"	3 000 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	8 500 €
Cardiaque Olympique Club (C.O.C.)	200 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	7 700 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	15 800 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Club olympique vincennois	44 500 €
Gym "V" pour tous	300 €
Jeux de boules de Vincennes	2 500 €
Les Dauphins de Vincennes	3 200 €
Moto-club de Vincennes	900 €
Rugby club de Vincennes	28 500 €
Rythmique sportive vincennoise	4 500 €
Section municipale de gymnastique volontaire de Vincennes	300 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo et de disciplines assimilées et de culture physique	14 000 €
Société vincennoise de savate et boxe française	3 400 €
Tennis de table vincennois	2 000 €
Union et Avenir de Vincennes	5 000 €
Vélo-club de Vincennes	7 500 €
Vincennes Athlétic	9 200 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	800 €
Vincennes plongée passion	2 000 €
Vincennes Rock Club	200 €
Vincennes Volley club	49 600 €

▷ **VOTE une première répartition de subventions municipales aux associations de jeunesse suivantes :**

à l'unanimité,

Chœur « Chanter »	500 €
Fêtes comme chez vous	1 000 €
Les échecs de Vincennes	600 €
Rêves Paris - Ile-de-France	(exceptionnelle) 1 010 €

à la majorité (9 voix contre : M. NEZELOF ; MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG ; M. COLLIN - 2 abstentions : Mme VOISIN, M. DURAND),

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	300 €
---	-------

à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; 5 abstentions : MM. NEZELOF, DURAND ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG),

Scouts de France - Saint-Louis de Vincennes	200 €
Scouts et guides de France - Groupe Jacques-Deschamps	2 440 €

▷ **VOTE, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), une première répartition de subventions municipales aux associations patriotiques suivantes :**

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	2 000 €
Amicale des anciens de la 2 ^{ème} D.B - Section de Vincennes	600 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	300 €
Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes/ Association des officiers de réserve du Val-de-Marne (A.O.R.R.V/ A.O.R.94)	350 €
AMOPA 94	150 €
Association des déportés internés et familles de disparus (ADIF - Val-de-Marne) - Section de Vincennes - Fontenay-sous-Bois	150 €
Association des victimes et rescapés des camps nazis de travaux forcés et réfractaires - Section de Vincennes	150 €
Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) - Section Val-de-Marne	830 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outremer	400 €
Association nationale des membres de l'ordre national du mérite	300 €

Association Rhin et Danube - Anciens de la première armée française du département du Val-de-Marne section 1	300 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	800 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	750 €
Fondation de la France libre	600 €
Médaillés Militaires - 192 ^{ème} section	1 100 €
Société nationale de la Légion d'Honneur	600 €
Souvenir français	1 000 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	450 €
Union nationale des combattants - 70 ^{ème} section	1 000 €

- ▷ **ACCORDE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), les subventions suivantes dans le cadre des jumelages :
- au Club olympique vincennois, une subvention de 2 500 euros pour sa participation au tournoi de football à Tomar du 10 au 15 février 2006,
 - au Chœur Saint-Louis de Vincennes, une subvention de 2 000 € pour son déplacement à Castrop-Rauxel du 25 au 28 mai 2006,
 - à l'Union philatélique de l'Est parisien, une subvention de 450 € à l'occasion de son exposition philatélique les 8 et 9 avril 2006 à laquelle participeront les Villes jumelles de Castrop-Rauxel et Montigny-le-Tilleul.
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Amicale du personnel territorial de Vincennes par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 405 000 €.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association pour la diffusion des arts à Vincennes (ADAV) par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 14 000 €.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Festival AMERICA par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 68 000 €.

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Festival VINGT SCÈNES par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 15 000 €.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Vincennes en concert - Prima la musica par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 35 000 €.**
- ▷ **AUTORISE, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'Espace Daniel-Sorano par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 470 000 €.**
- ▷ **AUTORISE, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'Office du tourisme de Vincennes, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 66 000 €.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association vincennoise d'aide à domicile (AVAD), par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 55 000 €.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Clubs loisirs découvertes par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 230 000 €.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat, PACT de Vincennes par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 38 000 €.**
- ▷ **AUTORISE, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Club olympique Vincennois, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 44 500 €.**
- ▷ **AUTORISE, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Rugby club de Vincennes, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 28 500 €.**

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Vincennes volley club, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 49 600 €.**

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (4 abstentions : Mme PERROT, Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2006 fixé à 294 000 €.**

VII - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **ÉMET**, à la majorité (3 voix contre : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG - 5 abstentions : Melle LIBERT ; MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT), **un avis favorable au projet d'installation et d'exploitation d'installations classées au sein de l'Hôpital Bégin de Saint-Mandé présenté par la Direction centrale du service Santé des Armées du Ministère de la Défense.**

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **d'attirer l'attention du Commissaire-enquêteur sur le respect de la réglementation acoustique en matière de bruit environnant dans le cadre du projet d'installation et d'exploitation d'installations classées au sein de l'Hôpital Bégin de Saint-Mandé présenté par la Direction centrale du service Santé des Armées du Ministère de la Défense.**

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **de solliciter une subvention auprès du Conseil général du Val-de-Marne, au titre de sa politique départementale en faveur des espaces verts de proximité, pour l'aménagement des espaces verts du square Carnot.**

VIII - MARCHÉS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour la dévolution des marchés de travaux d'aménagement des couvertures du RER sur la base d'un montant estimé à 3 529 200 € TTC ; approuve l'autorisation de programme correspondant et décide également de solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil général du Val-de-Marne et du SIPPAREC.

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (4 abstentions : Mme PERROT, Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), le Maire à signer , avec l'entreprise BRIAND, le marché du lot n° 1 « Gros œuvre », relatif aux travaux de réaménagement de la cuisine de la Résidence pour personnes âgées sise 70 rue de Fontenay en une unité de réchauffage pour un montant de 327 290,64 € TTC.

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer, avec le CODAL PACT 94, le marché d'étude pré-opérationnelle et d'animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) quartier Centre comprenant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 9 « Menuiseries extérieures » au marché de travaux de rénovation de l'école élémentaires du Sud avec la Société PLASTALU, afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 49 036 € TTC.

- ▷ Concernant la délégation du service public de la gestion du stationnement payant de surface et des parkings souterrains de l'Hôtel-de-Ville et du centre Georges-Pompidou, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement proposé par le groupe des élus Verts de Vincennes** visant à insérer un article I bis à la délibération afin que le cahier des charges de la consultation lancée pour trouver un délégataire fasse l'objet d'une large concertation en amont de son élaboration définitive, notamment au sein de la commission des travaux, de l'environnement et de la vie des quartiers. L'amendement est rejeté à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG - 2 abstentions : M. SULTER ; M. COLLIN - 35 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle MELOT (pouvoir à M. MIREUR), M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON).

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un amendement** visant à insérer un article I bis à la délibération afin que les membres de la commission des travaux, de l'environnement et de la vie des quartiers soient consultés en amont de l'élaboration du cahier des charges soumis aux entreprises dans le cadre de la recherche du délégataire. L'amendement est adopté à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG - 40 voix pour : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle MELOT (pouvoir à M. MIREUR), M. DURAND ; MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG ; M. COLLIN), **le principe de la délégation du service public de la gestion du stationnement payant de surface et des parkings souterrains de l'Hôtel-de-Ville et du centre Georges-Pompidou et autorise le Maire à procéder à la publicité et à recueillir les offres.**
- ▷ **DIT**, à l'unanimité, **que les listes des candidats à l'élection de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire d'un service public local devront être déposées au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à leur désignation.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **de dénoncer le contrat de concession signé le 16 décembre 1981 avec la Société DADOUN à la prochaine échéance ; approuve le principe de la délégation du service public de gestion et l'exploitation des marchés aux comestibles.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **le principe de la délégation du service public de gestion et l'exploitation des marchés aux comestibles.**
- ▷ **DIT**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG), **que les listes des candidats à l'élection de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire d'un service public local devront être déposées au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à leur désignation.**

IX - VŒUX

LE CONSEIL

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par Madame PERROT du groupe « Changer pour Vincennes » visant à amener le Conseil municipal de Vincennes à se prononcer sur les dispositions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), infirmée à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG - 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle MELOT (pouvoir à M. MIREUR), M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe « Les Verts » visant à informer la Commission particulière du débat public chargée du dossier du prolongement Est du tramway T3 de l'avis du Conseil municipal de Vincennes en faveur de ce prolongement et pour une concertation avec les communes riveraines sur l'emplacement des futures stations, confirmée à l'unanimité.

- ▷ **REJETTE, à la majorité, le vœu proposé par le groupe des élus Verts de Vincennes** (7 voix pour : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), MM. SERNE, STEINBERG - 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle MELOT (pouvoir à M. MIREUR), M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

Vœu proposé par le groupe Les Verts
au Conseil municipal de Vincennes du 29 mars 2006
adressé au président de la Commission particulière du débat public (CPDP) en
faveur du prolongement du tramway T3 sur les boulevards des Maréchaux Est

Considérant le besoin important de transports collectifs en rocade pour mieux mailler le réseau parisien ;

Considérant que les déplacements de banlieue à banlieue explosent et que les Transports en commun ne sont pas à la hauteur (23% de part modale en interne à la petite couronne contre 2/3 à Paris) ;

Considérant que le tramway est un mode de transport respectueux de l'environnement ;

Considérant que les prévisions de trafic de la RATP montrent que le tramway sur les boulevards des Maréchaux transportera plus de 50% de personnes allant vers ou venant d'une commune de banlieue ;

Considérant que le tracé proposé (boulevard des Maréchaux) permet de desservir au mieux les grands secteurs d'habitation et d'activité, les grandes opérations de construction le long du périphérique, et les quartiers en politique de la Ville ;

Considérant que le tracé sur la Petite Ceinture Ferroviaire n'est pas intéressant pour la desserte des communes de banlieue et que le tramway sur les boulevards des Maréchaux permet d'envisager des nouvelles utilisations de la PCF (fret et coulées vertes) ;

Considérant en outre l'excellente connexion entre le futur tracé du tramway et lignes de metro et de bus reliant Paris et la banlieue, notamment, concernant Vincennes, la ligne 1 du métro et les lignes de bus 86, 56 et même 46, qui concernent largement les Vincennois-es ;

Considérant également l'importance du tramway pour la desserte du Bois de Vincennes et, conséquemment, l'allègement attendu de la pression automobile autour de ce poumon vert parisien et, au-delà, dans la commune de Vincennes ;

Considérant en somme que le prolongement du tramway T3 vers l'Est représente une formidable opportunité pour les habitant-e-s de Vincennes ;

Le conseil municipal de Vincennes, réuni le 29 mars 2006, adresse le vœu au président de la commission particulière du débat public chargée du dossier du prolongement Est du tramway T3 :

- **que le prolongement vers l'Est sur les Boulevards des Maréchaux du tramway T3 soit effectivement réalisée dans les meilleurs délais**
- **que l'emplacement des futures stations soit concerté avec les communes riveraines et notamment Vincennes afin de bien prendre en compte l'intérêt des habitants de banlieue, utilisateurs potentiels de ce futur équipement.**

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal, fixée exceptionnellement au mercredi 3 mai 2006 à 19 heures, sera notamment consacrée au Plan local d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Le Président,
Laurent LAFON.**

**La Secrétaire,
Louise FÉLICIER.**